



## Hiérarchie des lois du Code forestier

-----  
Par Hudeju

Bonjour. Quand deux lois concernant l'une, les collectivités territoriales, et l'autre, les particuliers, peuvent s'appliquer sur une même parcelle, quelle est celle qui s'impose à l'autre ? En l'occurrence, il s'agit des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) et des articles L134-10 et L131-11 du Code forestier. D'avance merci.